

Un plan social moins lourd que prévu chez RTL Belgique

LE RÉSUMÉ

Cinq mois après l'annonce du plan #evolve, un accord social est intervenu chez RTL Belgium.

75% des personnes licenciées ont plus de 45 ans.

Direction et syndicats jugent les conditions de départ satisfaisantes.

Place à présent à la réorganisation de l'entreprise, qui va adopter de nouveaux process de travail.

JEAN-FRANÇOIS SACRÉ

Cinq mois et demi après l'annonce du plan de transformation #evolve, direction et représentants du personnel de RTL Belgium sont tombés d'accord sur son volet social. Les négociations ont été rudes – jusqu'à 23h jeudi soir – mais le jeu en valait la chandelle puisque le plan est moins douloureux que prévu.

Sur les 105 licenciements envisagés (soit plus d'un salarié sur six), 88 personnes quitteront finalement la société. Mais 38 d'entre elles sont volontaires au départ, les conditions

pour partir anticipativement, s'étant avérées «généreuses». Si bien qu'une cinquantaine d'employés «seulement» partiront contre leur gré. L'accord a été présenté vendredi après-midi au personnel, qui l'a approuvé à la quasi unanimité.

75% des personnes licenciées ont plus de 45 ans. Quasi tous les départements (production, rédaction, services généraux, régie pub...) sont touchés, seule la radio est relativement préservée. Les collaborateurs licenciés bénéficieront d'un package «généreux» puisque, selon nos informations, ils partiront avec 30% de plus que le minimum légal auquel s'ajoute un package de 1.800 euros dédié à un processus d'outplacement. Mi-mars, la direction rencontrera chaque personne licenciée. À l'exception d'un visage connu, aucune «star» de la chaîne ne restera sur le carreau.

Direction et syndicats se félicitent de l'accord. «Ce plan de transformation fut long et pénible, mais il était indispensable», confie le CEO Philippe Delusinne. *Il y a bien eu quelques tensions mais globalement cela s'est passé de manière raisonnable, sans grève, les gens montrant leur attachement à RTL.* Du côté des représentants du personnel on a le sentiment du devoir accompli: «Les conditions de départ peuvent être considérées comme

satisfaisantes tant au niveau financier qu'en matière d'accompagnement ou de prise en compte des avantages antérieurs», estiment-ils. «Le personnel a su garder son sang-froid», ajoute l'un d'entre eux. *Il n'y a eu aucun arrêt de travail et les programmes ont été diffusés sans interruption.*

Plan de relance

Annoncé mi-septembre 2017, le plan #evolve doit permettre à RTL d'affronter les défis qui se présentent à elle dans un contexte de baisse de sa profitabilité: arrivée de TF1 sur le marché publicitaire belge, changement des modes de consommation de la télévision, menace des Gafa, digitalisation, crise du marché de la publicité, etc. Il prévoyait à la fois un volet réorganisation des process de travail (production, information, diffusion...) et un volet restructuration. D'où cette procédure Renault sur les licenciements collectifs.

Les syndicats ont à présent dis-

cuté et ont posé plus de 580 questions, prolongeant la phase d'information de longs mois durant. Au point d'exaspérer la direction qui, il y a dix jours, décidait de mettre un terme à cette phase d'information et de passer à la phase négociation malgré le refus des représentants du personnel qui estimaient ne pas avoir obtenu suffisamment de ré-

ponses à leurs questions. En «représailles», ces derniers avaient introduit un recours auprès d'Actiris, afin de prolonger la phase de négociation, dont la durée est fixée à un mois. Une démarche qui s'est finalement avérée inutile.

Place à présent à la réorganisation de l'entreprise, qui va débiter dans les semaines qui viennent. Avec, entre autres, un focus sur le digital, le talon d'Achille de la chaîne. RTL va ainsi lancer au printemps RTL Play son service de vidéo en ligne destiné à concurrencer la plateforme Auvio de la RTBF.

88 emplois

Le plan prévoit la suppression de 88 emplois au lieu des 105 initialement prévus. 38 personnes partiront sur base volontaire, 50 sans l'avoir choisi.